

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

...

X° CANTON DE MONTPELLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

DU MAIRE DE LA COMMUNE DE JUVIGNAC

N°273

Objet: Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire de la Commune de JUVIGNAC

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 fixant à dix le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Vu l'affichage en Mairie en date du 8 avril 2014;

Considérant qu'aucune proposition de l'UDAF ne nous est parvenue à ce jour,

<u>Arrête:</u>

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- . Mme PASDELOU Marie-Pierre en qualité de Vice-Présidente du CCAS ;
- . Mme ROBERT Gabrielle en qualité de conseillère municipale ;
- . M ROQUES Michel en qualité de conseiller municipal ;
- . Mme CAMBON Incarnation en qualité de conseillère municipale ;
- . Mme GAUZY-CHABLE Eliane en qualité de conseillère municipale ;
- . Mme WEBER Patricia au titre de coordinatrice de l'UDCCAS ;
- . M CARRETIER Anne-Marie au titre de représentante du 3ème Age
- . M BRIAND Julien au titre de représentant de l'ADIMCH
- . Mme JAC Monique en qualité d'infirmière à la retraite
- . M DA COSTA Philippe au titre de représentant des parents d'élèves

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Juvignac, le 19/06/2014

Le Maire de Juvignac

9ean-Luc SAVY

Acte rendu exécutoire
Après envoi en préfecture
Le ... 2 / 7 / 2014
Et publication ou affichage
Le ... 2 / 7 / 2014

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Date de transmission de l'acte :

02/07/2014

Date de réception de l'accusé de

02/07/2014

réception :

Numéro de l'acte :

273 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

034-213401235-20140619-273-AR

Date de décision :

19/06/2014

Acte transmis par :

Corinne BERNAL

Nature de l'acte :

Arrêtés réglementaires

Matière de l'acte :

8. Domaines de competences par themes

8.2. Aide sociale